

Numéro de dossier : 1062840037

Unité administrative responsable

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Objet

Adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville, un règlement autorisant la construction d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement situé en bordure du boulevard René-Lévesque, entre la sortie Saint-Marc de l'autoroute Ville-Marie et la rue Joseph-Manseau – 1800, boulevard René-Lévesque Ouest.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme:



6.2 CCU 06-06-13.doc

Avis du Comité d'architecture et d'urbanisme:



CAU-310807.pdf

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal:



CPM-131107.pdf

Annexe A :



Annexe_A.pdf

Annexe B :



Annexe B.pdf

Responsable du dossier

Bruno COLLIN
Urbaniste

Tél. : 872-7998

Numéro de dossier : 1062840037